

Lettre du représentant Barras, en mission près de l'armée du Midi, qui transmet des lettres de prêtrise du citoyen Barrieu, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

Paul Jean François Nicolas Barras

Citer ce document / Cite this document :

Barras Paul Jean François Nicolas. Lettre du représentant Barras, en mission près de l'armée du Midi, qui transmet des lettres de prêtrise du citoyen Barrieu, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 381;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36243_t2_0381_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

nation française, à votre voix, a porté en peu de tems de grands coups sur tous les points de la République. Ces heureux succès qui font la gloire de nos armées et notre joie sont dûs à votre courage et à la volonté suprême que vous avez manifesté. Poursuivez généreux mandataires et nos ennemis, bientôt cesseront de souiller le sol de la liberté.

Au milieu de vos grands et difficiles travaux, vous n'oubliez rien de ce qui peut régénérer le territoire et le fertiliser. Votre décret sur le dessèchement des étangs qui est un des bienfaits qui soient émanés de votre sagesse. La Brenne qui fait partie de notre département, est une de ces contrées de la République qui, peut-être retrace le plus les effets du despotisme monacal et féodal. Les vapeurs qui, surtout en été, s'élèvent des marais qui la couvrent, portent au loin la désolation, et les hommes, les bestiaux, qui y sont répandus sont les premiers à en ressentir les funestes effets, aussi l'observation de tous les tems a-t-elle démontrée que l'une et l'autre espèce y était très dégénérée. En rendant des terrains à l'agriculture, vous assurez, Citoyens Représentans, l'accroissement de la population et le bonheur de la génération future. »

J. CUINAT (présid.), COUTURIER, ROBERT, HUARD, DUBRAY.

16

Barras, représentant du peuple près l'armée du Midi, envoie à la Convention les lettres de prêtrise du citoyen Barrieu (1).

Insertion au bulletin (2).

« Citoyen président, nous te transmettons des lettres de prêtrise que nous a offert très librement le citoyen César Barrieu. Non content de répudier son ancienne épouse mystique, il s'est marié avec une bonne patriote, et au lieu de s'occuper à donner des âmes à Dieu, il va procurer des corps à la république. Ainsi soit-il. Salut et fraternité (3). »

17

Le conseil-général de la commune de Castres, département du Tarn, fait part à la Convention des nombreux dons patriotiques faits par ses habitants pour les défenseurs de la République (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Castres, 17 niv. II] (6)

« Représentans,

Nous devons à nos concitoyens de vous faire connaître leur attachement à la révolution, leur

dévouement pour la chose publique. Dans un moment où le peuple français achète sa liberté au prix de tant de sang; de tant de sacrifices, nous ne calculons point notre contingent, et nous contribuons avec joie au statut de la patrie, au dépens de nos vies et de nos fortunes.

De nombreux défenseurs enfantés par la commune de Castres combattent aux frontières les satellites des tyrans, les différents corps armés sortis de notre département s'enorgueillissent d'une foule de jeunes Castrais réunis sous les drapeaux tricolores, non par la force des réquisitions mais par l'amour sacré de la patrie.

A peine l'infâme Toulon fut-il vendu aux Anglais, à peine fûmes-nous instruits qu'un représentant du peuple français avait été assassiné par des féroces esclaves, que dans le même instant et par un mouvement spontané d'indignation et de patriotisme l'on vit se former dans nos murs un bataillon nombreux destiné à venger la mort de Beauvais. Ce martyr de la liberté échappé par miracle au fer des assassins, n'a pu contenir sa sensibilité en voyant flotter le drapeau du bataillon Le Vengeur, sur lequel étaient ces mots : *Le peuple du Tarn contre les assassins de Beauvais*. Des larmes de joie coulèrent de ses yeux, il les essuya avec le drapeau.

Nos vieux accompagnent sans cesse nos frères d'armes dans les camps, et au milieu des hasards, mais en même temps nous n'oublions jamais que ceux qui prodiguent leur sang pour la patrie ont des droits sacrés à notre reconnaissance. La municipalité, la Société populaire ont sans cesse des registres ouverts pour recevoir les offrandes destinées à nos frères d'armes; c'est là qu'animés d'un patriotisme pur et désintéressé, les citoyens de cette commune semblent se disputer l'avantage de secourir les héros de la liberté.

A peine la horde espagnole eut-elle souillé notre territoire que tout le cuivre de nos ménages, même le plus nécessaire fut entassé dans les magasins du district et destiné gratuitement à vomir la mort contre nos ennemis. Les bijoux d'or et d'argent, les épauettes, les galons furent également offerts sur l'autel de la patrie dans l'enceinte de la Société populaire; à cette même époque tous les habits, uniformes, des particuliers, leurs armes de toute espèce furent données à ceux qui marchaient sur les frontières.

Bientôt de nouveaux besoins appelèrent de nouveaux sacrifices, un escadron de chasseurs à cheval fut destiné à renforcer notre cavalerie vers les Pyrénées Orientales et de suite un grand nombre d'excellents chevaux furent offerts à la patrie, un registre fut ouvert pour secourir les parents des volontaires, une somme considérable fut le fruit des souscriptions et depuis ce moment plus de 130 familles reçoivent des secours abondants qui leur font oublier l'absence de ceux qui les aidaient du fruit de leurs travaux et de leur industrie. Le bataillon Le Vengeur n'a pas été oublié dans cette distribution. A peine la nouvelle de la reprise de Toulon nous fut-elle parvenue que, devançant le décret qui consacre cet heureux événement par une fête nationale, le peuple se réunit en masse pour célébrer le triomphe de la République; il fut fait à tous les indigents une distribution abondante de pain, de vin, et de viande, et la famille de chacun de nos frères d'armes qui avaient marché contre Toulon reçut une gratification de 50 l. C'est ainsi que mêlant des actes de bienfaisance au chant des

(1) P.V., XXIX, 274.

(2) Bⁱⁿ, 27 niv. (2^e suppl¹).

(3) Ann. patr., p. 1709; Audit. nat., n° 481. Mention dans C. Eg., p. 130; M.U., XXXV, 439; Mess. soir, n° 517.

(4) P.V., XXIX, 274. Mention dans Mon., XIX, 233; J. Sablier, n° 1081; J. Fr., n° 480; M. U., XXXV, 476-77; Audit. nat., n° 481.

(5) Bⁱⁿ, 27 niv. (2^e suppl¹).

(6) C. 288, pl. 887, p. 33.